

Évidemment, les Canadiens n'aiment pas à être forcés d'aller défendre l'Europe, pour être remplacés ici par des Européens. En conséquence, il ne semble pas sage d'envoyer des soldats canadiens en Europe,—à un taux que le Gouvernement reconnaît lui-même être excessivement coûteux,—pour remplacer ces immigrants.

En outre, pareil contingent, composé de volontaires, se verrait nécessairement dans l'obligation, advenant une guerre, d'avoir recours aux conscrits pour combler ses vides. Je puis vous affirmer, sans crainte de me tromper, que si l'opinion publique est prête à tous les sacrifices pour veiller à la défense de notre territoire, elle n'admettra sûrement pas la conscription pour service outre-mer, car elle a continuellement présent à l'esprit le chiffre formidable des populations de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Italie qui, j'en suis persuadé, ne réclament que les armes indispensables à la levée de leurs troupes, afin de pouvoir combattre les communistes en Europe. D'ailleurs, agir autrement serait de nature à entraver le rendement de la population très limitée du Canada dans l'exploitation des immenses ressources naturelles que notre pays possède et qu'il pourrait mettre à la disposition de cette armée européenne.

Ceux qui ont lancé une campagne en faveur du service militaire obligatoire servent moins bien qu'ils le pensent la défense du Canada contre l'agression communiste. Actuellement, le Canada peut être beaucoup plus utile à ses alliés en contribuant à l'édification d'une machine militaire formidable, par le travail de ses artisans et de ses cultivateurs, qu'en envoyant des contingents de militaires en Europe, en Corée ou ailleurs. Les campagnes conscriptionnistes pour service outre-mer ne peuvent que nuire à l'organisation de la défense de notre territoire, car il ne faut pas l'oublier, si jamais la guerre éclate, notre territoire sera immédiatement attaqué du côté du Pacifique et nous ne pourrions certainement pas faire revenir nos soldats à temps, d'Europe ou de Corée, pour faire face à la musique.

La campagne de conscription pour service outre-mer ne peut que mal servir notre pays, en provoquant la division au moment où toutes nos énergies doivent s'unir, tant dans le domaine militaire que diplomatique, pour faire face au dictateur de Moscou.

Heureusement, en cette heure difficile et sombre, le Canada est dirigé par un homme, le très hon. M. L.-S. St-Laurent, dont l'univers admet la franchise, le courage et la luci-

dité, qualités essentielles au salut de notre pays. De grâce, n'allons pas diviser le pays et faire ainsi le jeu de l'ennemi!

Je tiens également à aborder un autre sujet, qui relève de notre politique domestique; il s'agit de la hausse constante du coût de la vie. Le Gouvernement, dans le discours du trône, nous laisse entrevoir l'établissement prochain d'une régie des prix. Cette façon de combattre l'inflation comporte certes de grands inconvénients. Mais elle a une valeur indiscutable pour contrecarrer l'appât du gain de certains monopoles qui, plus qu'en tout autre pays, dirigent chez nous l'achat, la distribution et la vente des produits indispensables à la vie. Ces monopoles aident étrangement aux dirigeants de la propagande communiste, qui en profitent pour faire miroiter aux masses populaires que nulle part l'argent n'est plus mal réparti qu'au Canada et aux États-Unis.

Alors qu'en France et sur le continent européen en général, il y a énormément de petits commerçants et de petits industriels,—conséquence inévitable d'une législation bien inspirée,—ici, nous devons subir le monopole de la distribution du lait et de ses sous-produits, endurer celui des viandes, qui est dirigé par la Canada Packers et la compagnie Swift. Nous devons accepter les prix que nous imposent les magasins à succursales multiples, ceux des moulées servant à l'alimentation des animaux que fixent les grandes meuneries, sans compter les monopoles qui régissent les services publics, indispensables, tels que le téléphone, le transport, l'électricité, etc. Bref, nos lois se prêtent admirablement bien à l'organisation des cartels.

Je tiens à remercier le Gouvernement d'avoir récemment créé une Commission en vue de proposer des modifications à nos lois contre les cartels, ce qui permettra enfin, je l'espère, de mettre le holà à cette bande d'exploiteurs de la misère humaine.

Je réclame avec insistance une régie des prix parce qu'il est démontré, hors de tout doute, que durant la période de 1941-1946, l'indice du coût de la vie n'a monté que de cinq points, tandis qu'après l'abandon des régies, c'est-à-dire de 1946 à novembre 1950, il a grimpé de près de cinquante points.

Permettez-moi de proposer au Gouvernement d'abandonner sa pratique de 1941-1946 qui consistait à nommer au poste de régisseur des prix, à salaire nominal des représentants de ces grandes compagnies qui constituent chez nous les grands monopoles auxquels j'ai référé tout à l'heure. Ces personnes, généreusement rémunérées par leurs compagnies, ne pouvaient certainement pas servir deux maîtres à la fois. Ne serait-il pas possible d'établir un organisme plus souple et mieux